



BO N° 17 du 29 avril 2022

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Madame Iléana Oliveira Correia, domicilié à Courtaman, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Route de la Fare 2, 1908 Riddes Parcelle N°288, PPE N°6747
Enseigne	Café Restaurant « Pizzaphone »
Prestations	Offre de prestations de service de mets, de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter et livraison de pizzas à domicile
Heures d'ouverture	Tous les jours de 10h à 14h et de 17h à 22h30
Début de l'activité	1 ^{er} juin 2022

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale